

Faits et documents

Pour ne pas être exercée au nom du prolétariat, la dictature du baron Wrangel n'est pas moins dure que celle des bolcheviks. Au peuple dépouillé de ses libertés par ces derniers, le « libérateur » n'a pas accordé une parcelle de liberté.

Nous empruntons à *La République Russe* (1er septembre), les renseignements suivants :

Les bolcheviks ne permettent pas la publication des journaux autres que ceux du parti communiste. Mais Wrangel ne permet pas non plus la publication des journaux autres que ceux du parti « wrangelien », c'est-à-dire ceux qui appuient directement ou indirectement sa dictature. Il n'y a pas en Crimée de journaux socialistes ou même résolument démocratiques. D'ailleurs la censure militaire préventive ne laisse passer dans les journaux que ce qui est agréable au dictateur. L'opinion publique est opprimée ou plus exactement supprimée en Crimée comme elle l'est en Russie soviétique.

La liberté de parole existe-t-elle ? Oui, comme en Russie soviétique elle existe pour les Communistes ; en Crimée, dans le pays wrangelien, elle existe pour les wrangelistes. C'est ainsi que se fait tout à fait librement une propagande monarchiste, mais celui qui se déclare être républicain est aussitôt accusé de bolchevisme et jeté en prison ou renvoyé chez les bolcheviks, et comme il faut traverser les lignes de l'armée, il est hors de doute que ses proches ne le reverront jamais.

Quant aux grèves ouvrières, si les gouvernants de Moscou ne les tolèrent pas, le gouvernement « démocratique » de Wrangel, lui, les interdit strictement et emprisonne les ouvriers quand ceux-ci, poussés par la famine, quittent le travail.